

## Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### I - Comptabilité

#### 1) Contrat Long Terme Renouvelable : Ouverture de crédits 1999

Par délibération du 10 avril 1995, le Conseil Municipal était informé de la signature d'un Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) avec le Crédit Local de France.

Ce contrat nous autorise à effectuer des remboursements anticipés temporaires lorsque notre trésorerie est excédentaire.

Afin d'enregistrer les différents mouvements de remboursement et de retraitage dès que notre trésorerie le nécessite, nous avons effectué les ouvertures de crédit suivantes :

\* **en dépenses** : 88 MF, au chapitre 913.16412.89146.20200 (gestion active de dette)

\* **en recettes** : 88 MF, au chapitre 913.16412.89146.20200 (gestion active de dette)

#### 2) Emprunt globalisé 1998 : signature de deux contrats de prêts

Pour financer le programme d'investissement 1998, deux tirages sur la convention de financement pluriannuel signée avec le Crédit Local de France ont été effectués selon les modalités ci-après :

#### **Premier prêt : Budget Principal**

- Montant : 5 060 000 F
- Durée : 7 ans
- Taux : Fixe, 4,03 %
- Amortissement du capital : Progressif avec échéances constantes
- Mobilisation des fonds : 23 décembre 1998
- Commission : Néant

#### **Deuxième prêt : Budget Principal**

- Montant : 540 000 F
- Durée : 7 ans
- Taux : Fixe, 4,03 %
- Amortissement du capital : Progressif avec échéances constantes
- Mobilisation des fonds : 23 décembre 1998
- Commission : Néant

A compter du 01/01/1999, ce prêt sera transféré sur le Budget Déchets.

3) *Signature d'un contrat de prêt de fin d'exercice 1998*

Par délibération du 14 décembre 1998, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à réaliser un prêt de fin d'exercice pour assurer le financement de divers investissements.

Ce prêt a été mobilisé en plusieurs tirages sur les conventions de financement pluriannuel signées avec le Crédit Local de France et le Groupe Caisse d'Epargne.

Les caractéristiques de ces tirages sont les suivantes :

***Premier tirage sur convention Caisse d'Epargne : 20 000 000 F***

**Budget Principal**

- Durée : 5 ans
- Taux : Multi-index avec départ Pibor 3 mois + 0,175 %
- Amortissement du capital : Progressif
- Mobilisation des fonds : 22 mars 1999
- Commission : Néant

***Deuxième tirage sur convention Caisse d'Epargne : 25 000 000 F***

**Budget Principal**

- Montant : 24 098 600 F
- Durée : 14 ans
- Taux : Multi-index avec départ Pibor 3 mois + 0,175 %
- Amortissement du capital : Progressif
- Mobilisation des fonds : 21 juin 1999
- Commission : Néant

**Budget Forêts**

- Montant : 901 400 F
- Durée : 14 ans
- Taux : Multi-index avec départ Pibor 3 mois + 0,175 %
- Amortissement du capital : Progressif
- Mobilisation des fonds : 21 juin 1999
- Commission : Néant

***Troisième tirage sur convention Crédit Local de France : 4 400 000 F***

**Budget Principal**

- Durée : 7 ans
- Taux : Multi-index avec départ Pibor 3 mois + 0,20 %
- Amortissement du capital : Progressif
- Mobilisation des fonds : 25 mai 1999
- Commission : Néant

## **II - Actions en justice**

- Ilot Pasteur - Affaire WAJSBROT et autres c/ Ville de Besançon - Défense des intérêts de la Ville suite à la requête déposée par M. WAJSBROT et autres tendant à l'annulation des arrêtés municipaux par lesquels la Ville a décidé l'acquisition, par exercice du droit de préemption urbain, des biens cédés par l'Indivision WEIL.

- Affaire ZAC Marché/Beaux-Arts - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite aux requêtes de divers particuliers et associations tendant au sursis à exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 1998 approuvant le plan d'aménagement de zone de la ZAC «Marché/Beaux-Arts».

- Affaire ZAC Marché/Beaux-Arts - Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite aux requêtes de divers particuliers et associations tendant à l'annulation et au sursis à exécution du permis de démolir du marché couvert ainsi qu'à la suspension provisoire des travaux.

- Affaire Los Production - Défense des intérêts de la Ville suite à la requête déposée devant le Tribunal Administratif par M. Jean-Claude GRAPPIN, tendant à l'annulation d'une délibération du Conseil Municipal accordant une remise gracieuse de titre de recette à la Société Los Production.

- Défense devant la Cour d'Appel du Tribunal de Grande Instance d'un agent de Police Municipale (M. CHATRENET), victime d'une agression verbale pendant son service.

## **III - Frais d'actes et de contentieux**

- Versement d'une somme de 4 000 F à M. DREYFUS-SCHMIDT conformément à une ordonnance du Tribunal Administratif condamnant la Ville au paiement des frais d'instance.

- Versement d'une somme de 7 790,76 F à M. Claude POUNOT, expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale.

- Versement d'une somme de 35 428,80 F à la SCP DUFAY-SUISSA, à titre d'honoraires pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 1998 et droits CNBF.

- Versement d'une somme de 12 176 F à la SCP RIGOULOT-WEINACHT, à titre d'honoraires pour l'affaire LEBRUN c/ PILLOT.

Dont acte.

*Récépissé préfectoral du 25 janvier 1999.*